

SESSION 2022

**CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION
CONCOURS EXTERNE**

ANALYSE D'UNE SITUATION ÉDUCATIVE

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Sujet

Thème du dossier : les espaces scolaires

Partie 1 :

Vous êtes CPE nouvellement nommé(e) au collège X. Dans la perspective du prochain Conseil Pédagogique, vous proposerez au chef d'établissement une note de synthèse mettant en évidence les enjeux auxquels l'établissement doit faire face en matière d'organisation et d'utilisation des espaces.

Partie 2 :

En vous fondant sur ce document de synthèse, vous proposerez à destination du chef d'établissement du collège X, les axes stratégiques d'un projet de service vie scolaire favorisant une meilleure prise en compte des espaces de l'établissement.

Composition du dossier documentaire

Le dossier comporte 22 pages

Document n°1 : Pascal Clerc, <i>La salle de classe : un objet géographique</i> , Géocarrefour [En ligne] consulté le 22 mars 2021 http://journals.openedition.org/geocarrefour/14426 . Extrait.	3
Document n°2 : Le Monde, Séverin Graveleau, <i>Architecture scolaire : Cette crise peut être l'occasion d'engager des changements</i> [En ligne] consulté le 15 octobre 2021 https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/05/11/architecture-scolaire-cette-crise-peut-etre-l-occasion-d-engager-de-s-changements_6079828_3224.html	5
Document 3 : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. [En ligne] consulté le 20 octobre 2021 https://dane.ac-bordeaux.fr/wp-content/uploads/2019/07/Memo-Archiclasse.pdf	7
Document N° 4 : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. <i>Le poids de l'aménagement de l'espace dans la pédagogie au collège Guy Môquet</i> . [En ligne] consulté le 18 octobre 2021 https://archiclasse.education.fr/Le-poids-de-l-amenagement-de-l-espace-dans-la-pedagogie/ Extrait.....	8
Document n° 5 : Thibaut Hébert et Eric Dugas, « L'évaluation de la dimension architecturale des établissements scolaires récents. Enquête sur le ressenti des collégiens », Tréma [En ligne], 52 2019, mis en ligne le 01 septembre 2019, consulté le 26 octobre 2021. http://journals.openedition.org/trema/5460 ; DOI : https://doi.org/10.4000/trema.5460 . Extraits.	10
Document 6 : Enquête interne relative au climat scolaire dans le collège X [Extraits]. Année scolaire 2018/2019.	13
Document n°7 : Statistiques « devoirs faits » collège X - année 2018 -2019.....	15
Document n° 8 : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Circulaire n°2003-092 du 11 juin 2003 <i>relative aux assistants d'éducation</i> [En ligne] consulté le 25 octobre 2021 https://www.education.gouv.fr/bo/2003/25/MENP0301316C.htm . Extrait.	16
Documents N°9 : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. [En ligne] consulté le 26 octobre 2021 https://www.dane.ac-versailles.fr/comprendre/e-education-et-espaces-scolaires#	18
Document n°10 : Bilan vie scolaire du collège X – année 2018-2019 – document établi par la CPE en poste.	20
Document n°11 : plan du collège X [extrait] – plan étage 1.....	24

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours externe du CPE de l'enseignement public :

Concours

CHE

Section/option

030E

Epreuve

102

Matière

9378

Document n°1 : Pascal Clerc, *La salle de classe : un objet géographique*, Géocarrefour [En ligne] consulté le 22 mars 2021 <http://journals.openedition.org/geocarrefour/14426> . Extrait.

[...]

Le dispositif qui incarne le mieux la salle de classe dans les représentations communes, est l'autobus. Son principe de base est un double alignement selon les deux axes de la salle de classe ; il dessine un quadrillage. La principale variable est le nombre et la place des allées qui permettent la circulation de l'enseignant. Ce dispositif est adapté aux deux pratiques pédagogiques qui se concurrencent pendant une bonne partie du XIXe siècle : l'enseignement mutuel et l'enseignement simultané. L'enseignement mutuel est un système de monitorat au sein duquel les élèves les plus âgés surveillent et instruisent les plus jeunes sous la direction d'un maître. L'enseignement simultané s'organise autour de la parole d'un enseignant qui transmet *simultanément* des connaissances à un groupe d'élèves homogène. Dans les deux cas, le dispositif spatial mobilise les mêmes ressorts : la transmission et le contrôle, et s'incarne à travers les mêmes agencements avec des rangées d'élèves orientées en direction d'un enseignant juché sur une chaire, puis, jusqu'aux années 1970, sur une estrade. La spécificité de l'enseignement mutuel par rapport à ce dispositif est la grande taille des salles de classe. En effet, un des intérêts de cette pratique est son « rendement » puisque le relais assuré, plus ou moins bien, par les moniteurs permet de rassembler jusqu'à plusieurs centaines d'élèves en un lieu unique sous le contrôle d'un seul enseignant. Une organisation spatiale spécifique et un fonctionnement quasi militaire permettent le travail de ces moniteurs. Elle est décrite ainsi par Octave GREARD dans le *Nouveau dictionnaire de pédagogie* de Ferdinand Buisson : « Au milieu de la salle, dans toute la longueur, des rangées de tables, de 15 à 20 places chacune, portant à l'une des extrémités (celle de droite) le pupitre du moniteur et la planchette des modèles d'écriture (...) au fond de la salle, sur une vaste et haute estrade, accessible par des degrés et entourée d'une balustrade, la chaire du maître, qui, s'aidant tour à tour, suivant des règles déterminées, de la voix, du bâton ou du sifflet, surveillait les tables et les groupes, distribuait les encouragements et les réprimandes, et réglait, en un mot, comme un capitaine sur le pont de son navire, toute la manœuvre de l'enseignement. »

Dans une réinterprétation contemporaine de l'enseignement mutuel, Vincent Faillet (2017) organise de manière bien différente l'espace d'apprentissage. Il faut dire que le projet pédagogique de ce professeur de sciences de la vie et de la terre, s'il reprend le principe de l'enseignement par les pairs et de l'activité des élèves, déconstruit un modèle rigide, directif et en fait simultané, pour en faire une pratique fondée sur la coopération, l'échange, le partage de documentation et le travail collectif ; il confère un statut nouveau à l'enseignant et son savoir. Cette pratique requiert un dispositif spatial en îlots. Dans la classe décrite par Faillet, on trouve quatre ensembles de tables, chacun accueillant en moyenne huit élèves. Il est d'autres modèles d'îlots mais le principe de base ne varie guère : les tables sont assemblées pour constituer de petits espaces de travail dans lesquels les élèves sont en situation de face à face. Le modèle des îlots est pédagogiquement un modèle de l'autonomie et de la co-construction du savoir. Avec ce dispositif, la salle de classe est spatialement réorganisée. Ce n'est plus l'enseignant et son tableau qui sont (en théorie) au centre des attentions, mais les diverses tâches que les petits groupes qui constituent chaque îlot doivent réaliser collectivement. On passe ainsi d'un espace polarisé à un espace dépolarisé ou multipolarisé. Le U est la troisième grande alternative. La forme correspond à l'écriture majuscule de la lettre qui lui donne son nom, avec une ouverture en direction du tableau et du bureau de l'enseignant. Pédagogiquement, c'est une structure mixte qui favorise d'une part la discussion et le débat puisque tous les acteurs ont la possibilité de se voir, d'autre part – sans la frontalité du dispositif en autobus – la transmission puisque l'enseignant, situé hors du U, peut être le point de convergence des attentions. Le U s'organise autour d'un vide – au sens matériel – qui est le lieu possible de rencontre des paroles. Ce vide peut s'avérer problématique pour une gestion optimale d'espaces scolaires de taille réduite ; par conséquent, parmi les adaptations de ce dispositif, on trouve parfois le « double U » avec donc deux rangées de tables sur les trois côtés, ce qui déplace le dispositif vers la logique du frontal puisque tous les élèves ne sont plus en situation de face à face avec leurs pairs. Parfois, le U se referme pour constituer un rectangle ou carré évidé. Ce dispositif est rare car il suggère une forme d'égalité entre tous ceux qui y ont pris place ; en ce cas, la parole de l'enseignant, installé avec les élèves, pourrait être mise au même niveau. Ce sont parfois des circonstances exceptionnelles qui justifient cette organisation de l'espace.

Il est difficile d'évaluer l'importance de ces différents dispositifs dans le système éducatif français faute de recherches précises sur le sujet. Néanmoins, quelques tendances peuvent être identifiées. De l'école maternelle

vers les classes de lycée, les dispositifs spatiaux et l'attention qui leur est portée évoluent. Les classes maternelles sont l'objet d'une véritable réflexion sur l'organisation matérielle: la mise en place de « coins » aux fonctions différenciées, le soin donné aux aménagements intérieurs, à la décoration et au mobilier, la volonté d'en faire des lieux accueillants les caractérisent. Notons par ailleurs que pendant longtemps, les seuls textes officiels portant sur l'aménagement des salles de classe concernaient ce niveau. Avec l'école élémentaire, l'attention aux espaces diminue et peu à peu la logique de sous-espaces à fonction exclusive s'efface. Les trois principaux dispositifs présentés plus haut s'imposent avec un glissement progressif vers une organisation en autobus qui ira croissante avec les classes de collège puis de lycée. S'il n'est pas possible de quantifier précisément la part des différents dispositifs, il ne semble pas abusif d'affirmer qu'un élève français passe la plus grande partie de son temps scolaire dans des salles où les tables sont alignées par rangées face à l'enseignant et au tableau.

[...]

Document n°2 : Le Monde, Séverin Graveleau, *Architecture scolaire : Cette crise peut être l'occasion d'engager des changements* [En ligne] consulté le 15 octobre 2021 https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/05/11/architecture-scolaire-cette-crise-peut-etre-l-occasion-d-engager-de-s-changements_6079828_3224.html

Comment assurer une distanciation sociale digne de ce nom dans des établissements scolaires où la promiscuité est de mise ? Depuis le début de la crise sanitaire la problématique s'est imposée dans les débats sur l'école. On y parle densité scolaire, demi-jauge, aération des salles, cantines, état des toilettes... En filigrane de tous ces sujets, la question des bâtiments scolaires, et d'une architecture qui pose problème pas seulement par temps de pandémie.

Éléments de réflexion avec Pascal Clerc, professeur des universités en géographie et membre du laboratoire École, Mutations, Apprentis- sages à CY-Cergy-Paris-Université.

En quoi l'épidémie de Covid-19 a-t-elle été révélatrice des problématiques d'architecture scolaire en France ?

Certaines caractéristiques des établissements scolaires en font des espaces à risque en cas d'épidémie. C'est le cas de la densité dans les salles de classe qui, si elle ne facilite pas l'apprentissage des élèves en temps normal, rend ardue toute règle de distanciation sociale en période de crise. Au XIXe siècle la norme fixée était au minimum de 1,50 m² par élève. On est aujourd'hui autour de 2 à 3 m², voire un peu moins si on prend en compte le « territoire » plus important de l'enseignant dans la classe par rapport à celui des élèves (zone du tableau, allées entre les tables...). A titre de comparaison, on considère une plage « saturée » lorsque les vacanciers ont moins de 3 m² par personne, et on préconise au moins 10 m² par salarié dans les espaces de bureau.

La question des couloirs et des escaliers est aussi un impensé de la majorité des constructions scolaires, tout comme les interclasses. Dans l'enseignement secondaire, il en résulte d'évidents problèmes de circulation toutes les heures, lorsque la plus grande partie des élèves et des enseignants se déplacent en même temps dans ces espaces mal conçus, une situation à risque tant en termes sanitaires que de climat scolaire. La question ancienne de l'état et du nombre des toilettes a aussi été remise sur la table avec la crise.

Quelle place est laissée aux élèves en tant qu'individus dans les établissements ?

L'organisation spatiale de l'école autour de la transmission des savoirs éducatifs ne leur donne pas le choix d'être autre chose que... des élèves. Surtout pas des enfants ou des jeunes. Outre la problématique des sanitaires déjà évoquée, la question des moments ou lieux d'intimité qui leur sont laissés en dehors de la classe est importante, d'autant plus au moment de l'adolescence.

Certains établissements n'hésitent pas à sacrifier des mètres carrés de cour de récréation s'ils sont dans un angle mort en termes de surveillance. Outre le fait de ne pas arranger la problématique de densité en milieu scolaire, cela incite les élèves à profiter de tous les recoins possibles, autorisés ou non, pour se recréer des espaces d'intimité.

Lorsqu'on demande aux élèves quelle serait leur école idéale, dans le cadre d'une recherche ou d'un projet de rénovation ou de construction collaboratif, ils l'imaginent toujours comme un lieu de « vie » où ils ne seraient pas qu'élèves, justement, avec des espaces de repos ou de détente, de sport, un endroit plus beau, plus vert, etc. La question du bien-être des élèves dans l'école reste problématique en 2021.

L'institution réfléchit-elle plus qu'avant à l'organisation des espaces scolaires ?

Cette réflexion a toujours existé, notamment pour arrêter les normes dont nous avons parlé. Mais depuis une vingtaine d'années maintenant, elle tourne en grande partie autour de la question de la sécurisation des établissements scolaires. Le monastère est devenu forteresse : on ne souhaite plus enclorre celui-ci pour favoriser les apprentissages mais pour le protéger des dangers extérieurs.

Les attentats de 2015 ont transformé la tendance en lame de fond, voire en obsession qui dépasse tout pour nombre d'acteurs institutionnels ou chefs d'établissement : un établissement bien fait est avant tout un établissement fermé, contrôlé, filtré.

Sous la pression des événements et de la pandémie, il y a cependant en ce moment une ouverture intéressante du ministère, notamment autour de la pratique de la « classe dehors », désormais mise en avant par l'institution, et qui fait sortir la pédagogie et l'apprentissage de la salle de classe. Le numérique, qui sort lui aussi d'une certaine manière le savoir de la classe, oblige aussi depuis quelques années les acteurs de l'école à penser différemment les espaces scolaires.

Quels sont les axes prioritaires, selon vous, pour adapter l'architecture scolaire aux défis du XXI^e siècle ?

L'enquête PISA [Programme international pour le suivi des acquis] 2018 montre que les élèves français sont ceux qui, de très loin, ont le plus faible sentiment d'appartenance à leur établissement. Malgré la question sécuritaire, il faut donc faire des espaces scolaires des lieux plus accueillants, que les élèves auront envie d'aimer et d'habiter, de s'approprier, des lieux d'apprentissage, mais aussi de vie et parfois de détente.

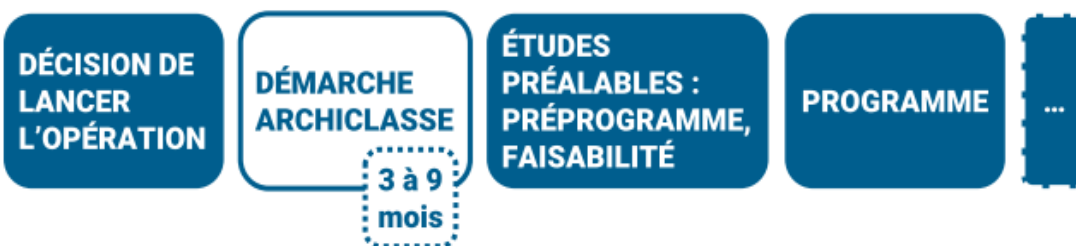
Pour ce faire, il faut que ces établissements soient modulables et moins standardisés. Mais qu'ils soient apaisés aussi. Je pense notamment aux cours de récréation, pour lesquelles on connaît aujourd'hui les configurations qui permettent de meilleures relations entre élèves, garçons et filles notamment ou encore à la question du bruit qui peut rendre invivables certains espaces scolaires. Il est temps de passer d'une architecture scolaire et d'une école de la séparation – des espaces, des disciplines, des niveaux, des élèves... – à une école de la relation – entre les individus, entre les matières, entre les espaces, entre l'établissement et son environnement etc. -. Les choix d'architecture scolaire traduisent un modèle d'éducation souhaité à un instant T, ce sont des choix politiques dont la crise sanitaire révèle les limites et possibilités d'évolution.



ARCHICLASSE EST UNE DÉMARCHE QUI ACCOMPAGNE LA DÉFINITION DU PROJET DE RÉNOVATION OU DE CONSTRUCTION SCOLAIRE AVEC POUR AMBITION DE FACILITER ET D'ANTICIPER LES USAGES DU NUMÉRIQUE.



Archiclasse concerne à la fois les **collectivités locales**, les **acteurs de l'École** et les **équipes techniques**.



Archiclasse propose une **démarche en trois phases** nourrie d'**outils pratiques**



Phase 1 - Définir l'ambition de rénovation/construction par rapport aux pratiques numériques



Phase 2 - Proposer à l'équipe pédagogique de définir les espaces scolaires et intégrer les services techniques, la direction éducation, le patrimoine, l'immobilier et des marchés pour préciser les besoins



Phase 3 - Stabiliser la définition de l'école par la rédaction des documents cadres pour lancer les premières consultations

À retrouver en ligne : <https://archiclasse.education.fr>

Document N° 4 : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. *Le poids de l'aménagement de l'espace dans la pédagogie au collège Guy Môquet*. [En ligne] consulté le 18 octobre 2021 <https://archiclasse.education.fr/Le-poids-de-l-amenagement-de-l-espace-dans-la-pedagogie/> Extrait.

[...]

Le collège Guy Môquet est un établissement REP+ [...]. Il accueille 700 élèves issus d'un quartier urbain sensible [...].

Il a été labellisé collège BYOD Lab dans le cadre du plan numérique gouvernemental en 2016.

BYOD, abréviation de l'anglais « bring your own device », connu en France par son équivalent AVEC pour « apportez votre équipement personnel de communication », est une pratique qui consiste à utiliser ses équipements personnels (smartphone, ordinateur portable, tablette électronique) dans un contexte professionnel.

La démarche

Convaincu que le mobilier est un outil pédagogique qui va de pair avec une vision de partage démocratisé des savoirs, une équipe de professeurs, de Conseillers Principaux d'Éducation et d'assistants d'éducation ont engagé avec le direction une réflexion sur l'aménagement des espaces.

Les élèves du conseil de la vie collégienne ont été impliqués. Le choix a porté sur deux salles, la salle de permanence et une salle de cours classique.

Pour réfléchir sur l'aménagement des espaces, une réunion a été organisée avec la DANE (Délégation académique au numérique [...]). Une réflexion a ainsi été engagée sur le sens donné à l'aménagement et les implications pédagogiques. Un travail de croquis a été mené avec des jeux de type « Lego ». Ces croquis ont ensuite été travaillés avec le conseil départemental qui [...] a accompagné dans la démarche.

La salle de permanence

La salle de permanence a été rebaptisée salle de travail. L'organisation de la salle était au départ très classique situation frontale avec un bureau et des élèves en face de l'assistant d'éducation. Le nouvel aménagement comprend des tables en îlots, des tables hautes, une banquette de lecture, deux fauteuils permettant de s'isoler et de lire tranquillement, des tables hautes et des tables équipées de quelques ordinateurs.

La salle numérique

La deuxième salle aménagée a été pensée comme une salle où les tables étaient mobiles et les murs ont été investis et pensés en rapport avec des pratiques pédagogiques distinctes, un grand tableau d'écriture, un tableau interactif et une immense tablette mobile.

Quels impacts sur la pédagogie ?

L'aménagement de la classe participe à façonner l'atmosphère et le climat de classe.

Il est important de fixer un cadre aux élèves pour le fonctionnement en îlots où les règles de parole et de circulation sont clairement établies. Cela demande de la part des enseignants, des assistants d'éducation et des élèves une adaptation et un investissement différent dans leur relation à l'espace et aux autres.

Effets sur les élèves

Les élèves sont plus actifs et les élèves en difficultés se sentent sécurisés ; ils discutent, échangent entre eux. Les plus forts aident les plus faibles et une entraide se développe.

Une confrontation des idées s'organise.

Une amélioration de la confiance en soi : tous les élèves du groupe adoptent un rôle celui de scripteur ou de porte - parole par exemple.

L'autonomie des élèves est accrue et les élèves deviennent acteurs dans la construction des savoirs.

Effets sur les assistants d'éducation

Ce nouvel aménagement a été mis en place à la rentrée 2017. Les assistants d'éducation ont été au départ très perturbés par cette nouvelle organisation et ont même pour certains remis la salle dans une situation frontale. Ils étaient très inquiets et avaient l'impression d'avoir moins d'autorité sur les élèves. [Il a été] donc décidé de les accompagner dans la gestion de cette nouvelle organisation spatiale. Une formation a été organisée sur l'année avec la collaboration d'une formatrice et l'appui de professeurs.

Un protocole de gestion de la salle de travail a été élaboré.

Effets sur les enseignants

Le professeur devient le chef d'orchestre. Il n'est plus dans une posture traditionnelle de transmission descendante mais il est un accompagnant du savoir.

Il n'est plus le centre de l'attention face à la classe car l'intérêt est dans l'activité elle-même. Le professeur passe de table en table avec une plus grande disponibilité. Il est par ailleurs plus aisé de mettre en place une différenciation pédagogique.

Cet aménagement des espaces a essaimé dans plusieurs autres salles. Les pratiques pédagogiques évoluent dans un climat scolaire apaisé et serein.

Document n° 5 : Thibaut Hébert et Eric Dugas, « L'évaluation de la dimension architecturale des établissements scolaires récents. Enquête sur le ressenti des collégiens », Tréma [En ligne], 52 | 2019, mis en ligne le 01 septembre 2019, consulté le 26 octobre 2021. <http://journals.openedition.org/trema/5460> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/trema.5460>. Extraits.

" Partant du postulat que l'environnement peut être perçu comme une menace au bien-être des individus, l'objet de cet article est de proposer à partir d'une enquête quantitative, une évaluation des qualités architecturales de trois récents collèges. Il s'agissait pour des élèves d'exprimer leur ressenti sur leur bâtiment scolaire. Les résultats ont révélé qu'ils le connotent plutôt positivement. Ce ressenti, fortement corrélé aux émotions éveillées par ce lieu, laisse toutefois émerger des facteurs d'influence négative du bien-être (le bruit, l'absence de couleur et de lumière naturelle) et la problématique de l'« école sanctuaire » ou des « espaces de liberté ».

[...]

Cette étude permet ainsi de savoir comment les élèves, voient, perçoivent et évaluent le lieu dans lequel ils sont censés apprendre et être socialisés. Il s'agit ainsi d'apporter modestement, avec les précautions d'usage d'une enquête de terrain quelques connaissances sur l'environnement bâti afin d'impulser un processus de conception d'établissements scolaires où les élèves sont enfin pris en considération.

[...]

Résultats globaux

En premier lieu, les résultats révèlent d'un point de vue général des évaluations positives concernant l'environnement scolaire des élèves. Les collèges sont en effet plutôt appréciés sur le plan bâtementaire (3,45 / 5 sur une échelle de Likert) et plusieurs espaces harmonieux à l'intérieur de chacun d'entre eux sont admis par les répondants (3,18/5). Ces espaces sont même davantage valorisés que les lieux disharmonieux. Néanmoins, la stigmatisation de quelques espaces nous rappelle que certains endroits, notamment la cour de récréation et les espaces interstitiels sont souvent laissés pour compte par les architectes (Hornqvist, 2001) et par les politiques éducatives alors qu'ils sont ressentis par les élèves comme anxiogènes (Hébert, Dugas, 2017).

En second lieu, le collège éveille davantage d'émotions positives que d'émotions négatives. Ainsi, nous observons que le bâtiment suscite plus de joie (2,98 sur 5), d'approbation (3,01 sur 5), d'attente (2,58 sur 5) que de colère (1,75 sur 5), de peur (1,54 sur 5), de tristesse (1,59 sur 5) ou de rejet (1,68 sur 5). Observons alors s'il existe des corrélations entre les connotations exprimées par les collégiens à travers les échelles sémantiques et les émotions suscitées par l'environnement scolaire. Ainsi, nous partons du postulat que les émotions sont un facteur explicatif du comportement humain et que l'évaluation que l'organisme fait d'un stimulus, d'un évènement ou d'une situation détermine le déclenchement d'une émotion.

[...]

Des différences entre établissements ?

[...]

Les différentes échelles sémantiques permettent d'une part, de conforter les différences suggérées précédemment entre les trois collèges et, d'autre part, mettent en lumière la présence de perturbateurs environnementaux, nuisibles au bien-être des élèves.

Le premier facteur négatif est le bruit. Nous constatons que seul le collège A affiche une connotation neutre, proche de zéro (+0,03), sur l'échelle « silencieux / bruyant ». Autrement dit, les élèves des collèges B et C se distinguent significativement en stigmatisant les nuisances sonores dans leur établissement. Ce constat interroge forcément puisque nous savons par exemple que les élèves qui se trouvent dans des écoles bruyantes s'avèrent plus facilement distraits par des bruits de fond, abandonnent plus rapidement que les autres élèves les tâches complexes (Cohen et al., 1980), éprouvent des difficultés d'apprentissage de la lecture et échouent

significativement plus souvent à des problèmes d'arithmétique (Moch, 1981). « En outre, le bruit semble avoir des effets durables car on constate que les enfants ne s'y adapte pas. Ils continuent à en être affectés, même s'ils n'en parlent plus » (Fischer, 2011, p. 122).

Le deuxième facteur d'influence négatif identifié est l'aménagement intérieur symbolisé par les couleurs et la lumière. Concernant la couleur, le collège A se distingue significativement de ces deux homologues par une valorisation des couleurs alors que pour la lumière, c'est plutôt le collège B qui s'avère plus sombre. Il est vrai que nous avons pu noter que cet établissement se distinguait par la faible place donnée à la lumière naturelle, notamment dans les espaces de transition. Ce constat n'est pas sans effet puisqu'un lien a été établi entre l'éclairage artificiel et les symptômes de dépression (Riemersma-van der Lek, 2008).

Enfin, nous aimerions porter un regard sur la paire d'adjectifs « fermé / ouvert ». Le collège, comme tout espace institutionnel partiel (Goffman, 1973), renvoie l'image d'un espace séparé marqué « par une division fondamentale entre un dehors et un dedans » (Fischer, 2011, p. 158). En instaurant des parvis ou double parvis (comme le collège C), se trouve à peine dissimulée la volonté chez les décideurs de renforcer les frontières physiques et psychologiques entre le dehors et le dedans afin de marquer un lieu sécurisant, en d'autres termes un sanctuaire. Nos résultats semblent abonder dans ce sens puisque les élèves interrogés sont assez contrastés sur les adjectifs « fermé / ouvert ». C'est plus particulièrement le collège B qui se distingue significativement des deux autres établissements car ce dernier est ressenti comme fermé. Ainsi, comme le précise Depoilly (2015), les filles, comme les garçons peuvent vivre le collège comme un espace d'emprisonnement et d'infantilisation. Il s'agit dès lors que l'architecture du collège ne participe pas de ce phénomène. Or, de récents travaux (Hébert, à paraître, 2018a) révèlent que la surveillance et le contrôle des élèves sont largement intégrés dans les constructions d'établissements scolaires. Si le bâtiment est réfléchi comme un lieu propice aux apprentissages et au bien-être des élèves, les effets sur les élèves de la structure panoptique et des aménagements dédiés à la surveillance sont de l'ordre du pouvoir physique et moral sur eux (de Champs, 2010) et du sentiment de captivité. En somme, la question du malentendu entre des adultes soucieux d'instaurer des espaces « régis par des critères d'organisation et de sécurité » (Levrard et Delalande, 2015, p. 133) et des enfants en attente d'espace de liberté, d'échanges mérite d'être prise en considération dans les projets de construction d'établissements scolaires.

Conclusion

Nous avons cherché à travers cette enquête à poser les bases d'une réflexion entre l'espace conçu et l'espace vécu. Autrement dit, il s'agissait pour des collégiens d'exprimer leur ressenti sur leur bâtiment scolaire. Trois tendances ont pu être identifiées. En premier lieu, de manière générale, les élèves connotent positivement leur établissement et ce malgré des différences entre garçons et filles et entre 6^è et 3^è. En second lieu, la perception des élèves à l'égard de leur bâtiment scolaire est fortement corrélée aux émotions éveillées par ce lieu. En quelque sorte, « une évaluation significative de l'environnement active une réaction émotionnelle appropriée au contexte » (Tchekassof, 2008, p. 39). Enfin, les différences constatées entre les trois collèges analysés ont fait émerger pour certains d'entre eux, d'une part, des facteurs architecturaux d'influence négative du bien-être comme le bruit, l'absence de couleur et de lumière naturelle et, d'autre part, la problématique de l'« école sanctuaire » ou des « espaces de liberté ».

Cette étude permet ainsi de savoir comment les élèves, voient, perçoivent et évaluent le lieu dans lequel ils sont censés apprendre et être socialisés. Il s'agit ainsi d'apporter modestement, avec les précautions d'usage d'une enquête de terrain quelques connaissances sur l'environnement bâti afin d'impulser un processus de conception d'établissements scolaires où les élèves sont enfin pris en considération. C'est notamment par cette phase que pourra s'opérer la transformation de l'architecture scolaire. La tâche ne sera pas aisée. Car, comme le soumet Weiss (2003, p. 359) à propos du développement durable, la qualité de vie à l'école « se heurte à un dilemme... Quel comportement adopter, quelle décision prendre lorsque les intérêts individuels et collectifs sont contradictoires ? ». En d'autres termes, comment concilier des bâtiments sécurisés tout en garantissant et valorisant la liberté des élèves ? Comment réduire les coûts de construction dont les financeurs sont si soucieux et privilégier des matériaux isolants et des aménagements spatiaux permettant aux enseignants de mettre une pédagogie en phase avec les enjeux du 21^è siècle ? Aussi, cette étude a le mérite d'interroger une co-construction bottom-up, associant les usagers dans toute démarche procédurale. Le bonheur des citoyens passe par leur participation active à la vie et décisions des politiques de la cité et des territoires, dont celle-ci, consacrée à l'éducation.

Si l'originalité de cette recherche réside dans le fait que les bâtiments scolaires n'aient jamais été évalués de la sorte, le bien-être à l'école ne peut pour autant être réduit simplement à l'impact de l'environnement sur les individus. D'autres facteurs en interaction sont en effet à considérer pour construire une école du bonheur, l'approche systémique, voire écosystémique semble indispensable pour tout approfondissement ultérieur. Le développement de l'estime de soi, de l'empathie, de la créativité ou la valorisation de la coopération entre les élèves constituent aussi de véritables enjeux pour nos futurs élèves. Le bâtiment scolaire se doit alors d'être au service de cette mise en jeu pédagogique comme l'a déjà entrepris un certain nombre de pays telle que la Finlande.

Cette enquête a été réalisée par l'équipe mobile de sécurité (EMS) de l'académie auprès d'un échantillon de 200 élèves sur 758 élèves inscrits dans le collège X, sur la période de septembre 2018 à janvier 2019.

1- Vous sentez-vous bien au collège ?

Réponses	nombre	%
Non, pas du tout	10	5%
Non, pas très bien	26	13%
Plutôt bien	48	24%
Oui, bien	66	33%
Oui, très bien	50	25%

2- Pour vous un bon climat scolaire c'est ?

(Plusieurs réponses possibles)

% des élèves interrogés déclarant « qu'un bon climat scolaire c'est » :	
Vivre dans une bonne ambiance	72%
Etre bien dans sa peau	65%
Avoir de bonnes relations avec mes camarades	75%
Avoir de bonnes relations avec les adultes	49%
Etre dans un bel établissement	60%

[...]

4- Le climat général au collège

% des élèves interrogés déclarant que « le climat scolaire au collège est »	%
Pas du tout satisfaisant	5%
Pas très satisfaisant	14%
Assez satisfaisant	27%
Satisfaisant	31%
Très satisfaisant	23%

[...]

A votre avis, le nombre d'incidents causés dans l'établissement est dû à :

Un manque de respect des élèves	49%
Des EDT mal construits	38%
Un manque d'écoute des élèves	47%
Un manque d'espace pour le bien être	49%
Un manque d'équité des punitions	46%
Des locaux peu accueillants	48%
Un manque d'activités extra-scolaires	60%

Que faudrait-il changer à votre avis ? (Réponses les plus citées)

L'aménagement des salles de classe non fixe (en U, en îlots...)	29%
L'aménagement de la salle d'étude (lieux mixtes îlots, tables individuelles...)	78%
L'ouverture du foyer toute la journée	67%
La possibilité d'aller au CDI toute la journée	79%
Des lieux différents dans la cour de récréation (zones de jeux, zones de repos, abris ...)	86%
La rénovation des bâtiments (peinture, etc...)	68%
Des clubs sur la pause méridienne (UNSS, tournois de sport, club manga, dessin, etc...)	80%

Document n°7 : Statistiques « devoirs faits » collège X - année 2018 -2019

Le bilan « devoirs faits » (DF) du collège X réalisé à la fin de l'année scolaire en 2018-2019¹ montre un fort investissement des classes de 6^{ème} (601 à 605) et 5^{ème} (501 à 504) contre un faible intérêt des classes de 4^{ème} (401 à 406) et 3^{ème} (301 à 303).

L'encadrement a été assuré en grande majorité par les enseignants (ENS) et l'assistant pédagogique (AP).

La vie scolaire n'était que peu présente avec seulement un AED qui suit les classes de troisième.

Les heures DF ont été calées sur les heures libres à l'emploi du temps des élèves.

parties classes devoirs faits	Nombre d'élèves	nbre heures DF/semaine	encadrant*
<301> <DF> DF	2	1	AED
<302> <DF> DF	1	1	AED
<303> <DF> DF	2	1	AED
<401> <DF> DF	2	1,5	ENS + AP
<402> <DF> DF	4	1,5	ENS + AP
<403> <DF> DF	2	1,5	ENS + AP
<404> <DF> DF	4	1,5	ENS + AP
<405> <DF AP> DFAP	1	1,5	ENS + AP
<405> <DF> DF	2	1,5	ENS + AP
<406> <DF> DF	3	1,5	ENS + AP
<501> <DF> DF	5	1,5	ENS + AP
<502> <DF> DF	5	1,5	ENS + AP
<503> <DF> DF	7	1,5	ENS + AP
<504> <DF> DF	10	1,5	ENS + AP
<601> <DF> DF	10	2	ENS + AP
<602> <DF> DF	5	2	ENS + AP
<603> <DF> DF	8	2	ENS + AP
<604> <DF> DF	8	2	ENS + AP
<605> <DF> DF	12	2	ENS + AP
TOTAL	93		
* ENS = Enseignant/ AP = Assistant Pédagogique			

¹ Les conséquences de la crise sanitaire n'ont pas permis la réalisation de bilans complets pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021.

Document n° 8 : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Circulaire n°2003-092 du 11 juin 2003 *relative aux assistants d'éducation* [En ligne] consulté le 25 octobre 2021 <https://www.education.gouv.fr/bo/2003/25/MENP0301316C.htm>. Extrait.

I - Fonctions des assistants d'éducation

L'article L. 916-1 du code de l'éducation prévoit que les assistants d'éducation sont recrutés pour exercer des fonctions d'assistance à l'équipe éducative notamment pour l'encadrement et la surveillance des élèves, y compris en dehors du temps scolaire.

L'article 1er du décret du 6 juin 2003 précise la nature des missions des intéressés.

Les fonctions des assistants d'éducation doivent être définies à partir des besoins et intégrées dans le projet d'établissement et d'école. Outre les fonctions de surveillance bien identifiées, une partie des tâches aujourd'hui exercées par les aides éducateurs peut servir de référence. La mission des assistants d'éducation est distincte de la mission d'enseignement et ne peut s'y substituer.

Dans le premier degré, les assistants d'éducation participent, en appui à l'équipe éducative et sous l'autorité du directeur d'école, à l'encadrement et à l'animation de toute action de nature éducative conçue dans le cadre du projet d'école, par exemple :

- la surveillance et l'encadrement des élèves pendant tout le temps scolaire ;
- l'encadrement des sorties scolaires,
- l'animation de la bibliothèque-centre de documentation ;
- l'accès aux nouvelles technologies ;
- l'aide à l'étude ;
- l'aide à l'encadrement et à l'animation des activités culturelles, artistiques et sportives ;
- l'aide aux dispositifs collectifs d'intégration des élèves handicapés.

Dans le second degré, sous l'autorité du chef d'établissement qui s'appuie sur les équipes éducatives, les assistants d'éducation participent à l'encadrement et au suivi éducatif des élèves, par exemple :

- les fonctions de surveillance des élèves, y compris pendant le service de restauration et en service d'internat ;
- l'encadrement des sorties scolaires ;
- l'accès aux nouvelles technologies ;
- l'appui aux documentalistes ;
- l'encadrement et l'animation des activités du foyer socio-éducatif et de la maison des lycéens ;
- l'aide à l'étude et aux devoirs ;
- l'aide à l'animation des élèves internes hors temps scolaire ;
- l'aide aux dispositifs collectifs d'intégration des élèves handicapés.

Ils peuvent également participer au dispositif "École ouverte".

Les assistants d'éducation peuvent être mis à disposition des collectivités territoriales, par convention entre la collectivité intéressée et l'établissement employeur dans les conditions prévues à l'article L. 216-1 du code de l'éducation. Les assistants d'éducation peuvent alors participer aux activités éducatives, sportives et culturelles organisées par les collectivités territoriales prévues à l'article L. 216-1 du code de l'éducation.

Ils peuvent intervenir dans les activités mises en œuvre conformément à l'article L. 212-15 du code de l'éducation, qui prévoit la possibilité d'utilisation des locaux scolaires dans la commune pour l'organisation d'activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif.

La convention prévue à l'article L. 916-2 du code de l'éducation précise les conditions de mise à disposition des assistants d'éducation, notamment les conditions d'emploi des assistants d'éducation et la participation financière des collectivités territoriales.

Dans les conditions fixées par le contrat, les assistants d'éducation peuvent intervenir soit dans un établissement, soit dans une ou plusieurs écoles. Ils peuvent également accomplir leur service dans plusieurs établissements. Dans ce dernier cas, l'établissement employeur conclut des conventions avec les autres établissements concernés.

Les fonctions des assistants d'éducation sont précisées par le contrat, conformément à l'énumération de l'article 1 du décret du mai 2003.

Lorsque l'assistant d'éducation exerce ses fonctions dans plusieurs établissements ou écoles ou qu'il est mis à disposition des collectivités territoriales, le contrat précise également les établissements ou écoles où il effectue son service, ainsi que les fonctions qu'il y exerce et la quotité de service.

[...]

Documents N°9 : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. [En ligne] consulté le 26 octobre 2021 <https://www.dane.ac-versailles.fr/comprendre/e-education-et-espaces-scolaires#>

La société et l'École sont en plein changement. Ces bouleversements et l'hétérogénéité des classes amènent de plus en plus d'enseignants à repenser leur manière de travailler avec les élèves. Lancé le 7 mai 2015 dans l'académie de Versailles avec les collègues préfigurateurs, le Plan numérique pour l'éducation a été mis en place pour accompagner ces transformations. Des modalités pédagogiques différentes, parfois augmentées par le numérique, voient ainsi progressivement le jour : classe inversée, différenciation, pédagogie transmissive, démarche de projet sont mises en œuvre par les enseignants pour permettre aux élèves d'apprendre à leur rythme et de réussir, tout en développant des compétences telles que l'autonomie, la créativité, l'esprit critique ou la collaboration par exemple. Dans certains scénarii, les rôles se répartissent différemment. Marcel Lebrun, docteur en Sciences et professeur en technologies de l'éducation à l'Université de Louvain, compare l'enseignant à un chef d'orchestre. Il guide, organise le travail, propose certaines ressources et aide les élèves qui en ont besoin, les incitant à devenir acteurs de leurs apprentissages. Les élèves, eux, partagent, s'entraident et produisent, seuls ou à plusieurs. Ces principes sont ceux de la e-éducation, concept qui propose de repenser l'enseignement et les apprentissages en terme de stratégies pédagogiques, de temps et de lieux.

Flexibilité, polyvalence et modularité

L'organisation de la salle de classe telle qu'elle existe dans la plupart des écoles et établissements français aujourd'hui, contraint la pédagogie : l'enseignant présente un contenu au tableau, face à des élèves assis, alignés en rang les uns derrière les autres. Les moments d'échanges se font lorsque l'enseignant pose une question, lorsqu'il circule dans la classe ou lorsque les élèves se retournent pour travailler avec leurs camarades du rang de derrière. Difficile de mettre en place de la différenciation dans ce contexte, de créer des groupes de besoin ou de favoriser le tutorat entre pairs, par exemple. Tout comme le numérique peut faciliter ces nouvelles pratiques de classe, l'agencement de l'espace et le mobilier doivent s'adapter à la mise en œuvre de nouveaux scénarii pédagogiques, en accueillant notamment des temps d'échanges collectifs, des temps de travail individuel, en binômes ou en petits groupes.

Postures et apprentissages

Outre l'organisation du mobilier, il semble aussi important de prêter attention à la posture de l'élève en situation d'apprentissage. Traditionnellement, il est assis sur une chaise derrière une table et peut rarement se déplacer. Or, le corps a un rôle à jouer dans la concentration. Pourquoi ne pas autoriser l'élève à changer de posture pour se concentrer sur une nouvelle tâche et remobiliser ainsi son énergie ? Debout à une table haute ou devant un tableau blanc avec d'autres camarades pour résoudre un problème ensemble ou encore présenter un travail assis sur une banquette ou sur une chaise : les possibilités sont nombreuses en fonction des besoins des élèves, les plus jeunes appréciant aussi d'être allongés sur un fauteuil ou un tapis au sol.

En outre, certains enseignants ayant pratiqué la danse ou le théâtre avec leurs élèves, constatent les bénéfices du mouvement dans le processus de mémorisation et dans la gestion du stress.

L'École, un territoire à reconquérir

Si l'École est un lieu d'apprentissage, il s'agit également d'un lieu de vie pour l'ensemble de la communauté éducative. Comment les élèves et le personnel y évoluent-ils au quotidien ? Comment s'approprient-ils ce territoire ? Actuellement, le confort et l'accueil sont deux problématiques laissées au second plan : le hall, considéré comme bruyant, et les couloirs restent des lieux de passage où les élèves sont rarement autorisés à s'asseoir pour se détendre ou travailler ; les places au CDI restent limitées et la permanence se présente comme une grande salle équipée d'un bureau pour les assistants d'éducation et de tables alignées les unes derrière les autres. Mais il est souvent compliqué d'y travailler à plusieurs, pour des raisons de bruit et de configuration. Pourtant, les outils nomades et connectés permettent de transformer n'importe quel lieu en espace informel d'apprentissage.

Enfin, pour encourager la créativité et le travail collaboratif, il serait intéressant de s'inspirer des fablabs, ces tiers-lieux qui mettent en avant le partage, l'innovation et la co-construction. Disposer d'une salle de travail pour

concevoir des ressources pédagogiques ou se former par exemple serait un moyen d'encourager les pratiques et de favoriser les échanges entre pairs, mais aussi entre adultes et jeunes, dans un cadre plus informel.

BILAN VIE SCOLAIRE 2018-2019

I - L'équipe Vie Scolaire : Présentation Générale

II - Assiduité / punitions/ sanctions

III - Demi-pension / Casiers

I - L'équipe Vie Scolaire : Présentation Générale

1/ Les Assistants d'Education: 4,5 postes. (3 AED à temps complet, 2 AED à mi-temps, et 1 AP)

Cette année, l'équipe a été fortement renouvelée puisque nous avons accueilli 4 nouveaux collègues. A plein temps, ils assurent un service de 41 h hebdomadaires. Ils sont recrutés par le chef d'établissement. Leur contrat est d'un an renouvelable pendant au maximum 6 ans. Comme tous les adultes du collège, leur relation avec les élèves se situe dans une perspective éducative. Ils participent, pour leur part, à la surveillance et à l'encadrement des collégiens

2/ La Conseillère Principale d'Education : 1 poste

Dans le cadre officiel de mes missions, et compte tenu de la taille importante de l'établissement, j'ai établi mes priorités et mes objectifs au sein du collège X. Depuis mon arrivée dans cet établissement, il y a 6 ans, ceux-ci guident ma pratique quotidienne du métier de CPE et mes projets. Ils s'articulent autour de quelques grands axes :

1. Faire (re)connaître les missions du CPE et de la " Vie Scolaire " auprès des autres membres de la communauté éducative (enseignants, personnels, élèves et parents).
2. Assurer un suivi le plus rigoureux possible de l'assiduité et la ponctualité des élèves
3. Optimiser nos moyens en surveillance afin d'assurer la meilleure sécurité possible
4. Faire adhérer davantage encore nos élèves à des valeurs telles que « le respect de l'autre et des différences », « la courtoisie », « la confiance », « la solidarité »
5. Développer chez les élèves l'exercice de la citoyenneté, le sens des responsabilités, l'autonomie
6. Porter sur nos élèves un regard positif, valoriser leurs capacités, favoriser leur estime de soi
7. En cas de manquement au Règlement Intérieur, veiller à ce qu'une éventuelle punition s'inscrive dans une démarche éducative.
8. Se montrer disponible pour recevoir et écouter les élèves en difficulté (voire en souffrance) ou ceux qui ont besoin d'une médiation pour régler leurs conflits.
9. Œuvrer à l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'accueil pour nos élèves
10. Renforcer le lien, les contacts et la communication avec les parents.

Il me paraît utile de mentionner quelques caractéristiques du collège qui impactent directement le travail de la Vie Scolaire :

- L'accueil de 450 élèves répartis en 18 classes, dont la grande majorité est soumise au ramassage scolaire puisque l'établissement est situé en zone semi-rurale, sur une amplitude horaire hebdomadaire de 42h30 (à laquelle se rajoute une retenue du mercredi après -midi assurée par la Vie Scolaire)
- Un très gros effectif à la ½ pension (seulement 40 élèves sont externes !) qui mobilise toute l'équipe pendant un service continu de 2 H 10
- Un nombre élevé d'heures de permanences régulières.
- Une mission d'accueil et de surveillance des élèves malades ou blessés (en l'absence de l'infirmière nommée à mi-temps sur notre collège)

- Des tâches administratives très importantes liées à l'absence d'un adjoint au chef d'établissement (classement, saisie des appels, des justificatifs et des punitions, envoi des courriers etc...)
- Un nombre non négligeable d'élèves qui connaissent des difficultés sociales, familiales, psychiques et/ou scolaires demandant forcément plus de suivi et d'encadrement, (et la présence de l'Assistante Sociale seulement 1 jour par semaine.)
- Des locaux vétustes mal adaptés pour accueillir et surveiller autant d'élèves : notamment une seule cour de récréation opérationnelle sur deux : la seconde cour de récréation est non exploitée car donnant devant le collège, comprenant que des zones enherbées et des arbres, avec interdiction aux élèves d'y accéder. Le CDI est au premier étage, la vie scolaire au rez-de-chaussée. La vie scolaire comprend un bureau vie scolaire, un bureau CPE, une grande salle d'étude (50 places), une petite salle d'étude (15 places), et un foyer aménagé comme une salle de classe (30 places disponibles.). La collaboration CPE-CDI est non-opérationnelle pour l'instant (tout restant à définir.)

II - Assiduité / punitions/ sanctions

Depuis 3 ans, la mise en place du logiciel PRONOTE a permis aux parents d'avoir « en direct » l'accès au dossier « Vie Scolaire » de leur enfant (absences/ retards/ renvois de cours/rapports d'incident/ retenues / avertissements/ blâmes/ exclusions temporaires).

Si cet outil est particulièrement apprécié pour l'intérêt qu'il offre notamment en termes de communication avec les familles et entre les différents membres de la communauté éducative, il reste un outil extrêmement chronophage puisqu'il faut bien que des personnes soient chargées d'enregistrer toutes ces données.

Assiduité : Le taux d'absentéisme du collège est en légère augmentation. Il est passé de 2,52 % l'an dernier à 3,3 % mais cette augmentation ne me semble pas significative car elle s'explique en partie par la présence de quelques élèves très absentéistes et d'une élève absente pour motif médical depuis septembre (le taux est de 2,5 à 3,2 % en 6^{ème} / 5^{ème} et de 3,7% à 3,9% en 4^{ème}/ 3^{ème}). Pour préciser ce chiffre, je dirais qu'environ une centaine d'élèves ont demandé un suivi plus attentif en raison de leurs nombreuses absences et/ou retards.

Il est à noter que 15,5 % des absences restent encore non justifiées par les parents malgré les envois de SMS et de courriers qui sont quotidiens.

Punitions/ Sanctions : Je rappelle que les punitions peuvent être appliquées par tous les personnels du collège alors que les sanctions (avertissement/ blâme / commission éducative et exclusions temporaires) relèvent de la seule autorité du Chef d'établissement ou de son adjoint.

Voici un **tableau récapitulatif du nombre de punitions et sanctions** pour les 3 dernières années :

Effectif scolaire	Exclusions de cours	Rapport d'incident	Retenue	Avertissement du Principal	Blâme	Exclusion temporaire	Commission éducative
Année scolaire 2017/2018 462 élèves	448	362 (dont 84 émanant de la Vie Scolaire*)	301 (dont 124 prononcées par la Vie Scolaire*)	68	19	72	8
1 119 punitions concernent 245 élèves.				167 sanctions concernent 96 élèves			
Année scolaire 2017/2018 447 élèves	323	362 (dont 52 émanant de la Vie Scolaire*)	406 (dont 125 prononcées par la Vie Scolaire*)	57	19	74	5
1 073 punitions concernent 278 élèves.				159 sanctions concernent 88 élèves			
Année scolaire 2018/2019 450 élèves	370	434 (dont 145 émanant de la Vie Scolaire*)	288 (dont 116 prononcées par la Vie Scolaire*)	17	3	58	7
1 093 punitions concernent 238 élèves.				85 sanctions concernent 50 élèves			

*La « Vie scolaire » comprend ici les AED et la CPE

III - Demi-Pension / Casiers

La Demi-pension

Le moment de ½ pension est un moment particulièrement difficile en termes de gestion vie scolaire en raison du nombre très élevé de ½ pensionnaires. Certaines classes ont 1h 10, et d'autres 2h10 comme temps de repas (et donc sans avoir cours). Cette année, le fait de ne plus avoir que 10 minutes (au lieu de 20) pendant lesquelles toutes les classes sont libérées a nettement amélioré la surveillance de la pause méridienne.

Pendant ces 2h 10 →

- 2 AED assurent la cantine (montée des élèves / pointage/ salle)
- 1 AED assure l'accueil au bureau de la « Vie Scolaire ».
- 1 AED assure la surveillance de la « cour haut » et ouvre le portail aux externes
- 1 AED surveille le bas de la cour près des WC et les préaux.

Les assistants d'éducation ont, depuis 2 ans, expérimenté une nouvelle façon de faire monter les élèves au Self : se ranger sous le préau et monter au fur et à mesure des arrivées de chacun en flux continu de 12 à 14 h.

Cette nouvelle façon de procéder a satisfait une grande majorité des élèves (89 % de satisfaits selon une

enquête réalisée il y a 2 ans). Associée à l'informatisation du pointage, elle nous a permis de réduire nettement le temps du service de cantine et d'éviter ainsi les retards en cours de début d'après-midi. Par ailleurs, les élèves n'étant plus appelés par classe ou par niveau, ils apprécient de déjeuner avec les camarades qu'ils souhaitent et de gérer eux-mêmes leur heure de passage en fonction de leurs besoins (aller au CDI ou en étude avant ou après leur repas par exemple) ou en fonction du temps dont ils disposent pour déjeuner. Ce nouveau système offre toutefois un désagrément : certains élèves en profitent pour « doubler » les autres davantage qu'avec un appel des classes au micro.

Les élèves ½ pensionnaires sont encore très nombreux à disposer de 2h10 de « coupure » repas. Ils trouvent le temps long dans la cour lorsqu'il pleut ou qu'il fait froid. L'accueil au CDI n'est possible que de 13h15 à 13h45 (heure de début de cours), l'ouverture d'une salle d'étude par l'assistante pédagogique ne peut se faire que lorsqu'elle est présente (2 jours et demi par semaine), les prêts de ballon de foot ou de basket pour jouer dans la cour sont très appréciés mais ne permettent pas d'occuper suffisamment d'enfants. Nous avons un foyer mais qui est vétuste, aménagé à l'heure actuelle de tables individuelles, et servant d'accueil d'heures d'étude sur la journée et les préaux sont trop exigus (et encombrés par des cartables).

Une réflexion est demandée pour voir comment réorganiser la prise en charge des élèves sur la pause méridienne, en relation avec le CDI (ou pas), pour pouvoir répondre aux besoins des élèves, à leur ennui, et permettre également aux AED d'exercer d'autres missions que la sécurité et l'encadrement (animations de clubs ? foyer plus accueillant ? ouverture salle étude en autonomie ? réflexion sur les EDT des élèves ? dispositif devoirs faits ?)

Autre problème rencontré : depuis l'installation en mai 2010 du logiciel TURBO SELF, il était prévu un lien informatique avec le logiciel de gestion des absences (Pronote) permettant ainsi le contrôle des absences non légitimes à la cantine et l'envoi de courriers aux parents. A ce jour, pour des raisons techniques qui m'échappent et malgré nos demandes répétées depuis 4 ans, ceci n'a pas pu encore être mis en place. Si cela peut effectivement être fait l'an prochain, nous pourrions assurer un contrôle plus rigoureux et prévenir les parents si leur enfant n'a pas pris son repas, ce qui me semble absolument indispensable.

Les casiers

Nous disposons de 376 casiers dont 104 ne sont pas utilisables à ce jour. Malgré l'entretien et les réparations régulières assurés par nos collègues agents d'entretien, ces casiers sont très mal respectés par les élèves. L'idéal serait que chaque élève ½ pensionnaire puisse avoir son propre casier réservé pour l'année. On éviterait ainsi les petites « montagnes » de cartables posées dans la cour ou dans les préaux. On éviterait aussi, bien des vols et des dégradations.

Ainsi que je le suggère depuis 4 ans, le collège ne devrait-il pas poursuivre ces acquisitions sur plusieurs années (en fonction du budget disponible pour cela) ou supprimer les casiers au profit de solides étagères ?

PLAN GENERAL DE L'ETAGE - Ech.: 1/200°

